

Le Point

“

1/2 journée
18 retours d'expérience
4 plateformes

”

Réseaux de Soins

Evaluer la nouvelle donne du marché des complémentaires santé post LFSS, ANI et Loi Le Roux du 27 janvier 2014



Une conférence Le Point
Mercredi 21 mai 2014, de 14h à 18h30,
Hôtel Westin, Paris

En partenariat avec :

ASTRÉE AVOCATS

TOWERS WATSON



Pourquoi participer ?

Madame, Monsieur,

Le **23 janvier 2014**, la **loi Le Roux** a été définitivement validée par le Conseil Constitutionnel. Elle autorise les mutuelles à moduler leurs remboursements selon l'appartenance ou non du professionnel de santé à un réseau de soins. La loi Le Roux met ainsi sur un **pied d'égalité mutuelles, assureurs et institutions de prévoyance**.

Le chantier de mise en œuvre opérationnelle des réseaux de soins est donc maintenant ouvert, et 2014 marque une année décisive avec les décrets de la LFSS¹ et la Loi de Santé Publique à venir.

Si les réseaux de soins réduisent, voire suppriment le reste à charge, de nombreuses questions demeurent quant à leur modèle économique :

- Les réseaux soins sont-ils viables s'ils excluent de leurs **clauses tarifaires** la **médecine de ville** et se limitent aux opticiens, dentistes et audioprothésistes ?
- Quelle évolution des **paniers de soins**, des **contrats responsables**, des **planchers** et **plafonds de remboursements** dans le cadre de la **LFSS** et post **ANI**² ?
- Le développement des réseaux va-t-il à l'encontre de la **liberté de choix du patient** et d'exercice du **praticien** ? La modération tarifaire est-elle gage de qualité ?
- Comment **associer les assureurs - jusqu'alors payeurs aveugles - et professionnels de santé** ?
- Faut-il élargir l'accès des **données santé** aux payeurs de soins ?

A la pointe dans le domaine de la santé, Le Point réunit mutuelles, assurances, instituts de prévoyance, laboratoires, médecins, opticiens et autorités, pour réaliser en seulement une demi-journée un tour d'horizon des défis qui s'ouvrent pour bâtir les réseaux de soins de demain.

Un volet tout particulier de la conférence est consacré à **l'optique**. Avec l'adoption le **16 décembre** dernier de deux amendements à la **loi Hamon libéralisant la vente en ligne de lunettes**, ce secteur est fortement bouleversé. **Quel va être le rôle des réseaux de soins** face à l'accroissement de la concurrence ?

Nous réjouissons de vous accueillir lors de cette conférence d'actualité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Anne Jeanblanc,
Journaliste, **Le Point**

Les débats seront animés par **Anne Jeanblanc**, journaliste, **Le Point**

14h00 Loi Le Roux promulguée le 27 janvier 2014, Loi de santé publique 2014, ANI²... : Les réseaux de soins, un outil efficace pour lutter contre les inégalités de santé ?

Fanélie Carrey-Conte, Rapporteur de la Loi Le Roux, Députée de la 15^e Circonscription de Paris

Etienne Caniard, Président, **LA MUTUALITE FRANCAISE**

14h30 Au-delà de l'ANI², le nouveau visage du marché de l'assurance santé bouleversé par la LFSS' et l'alignement du régime des mutuelles, des assurances et des IP en matière de réseaux de soins

Les réseaux de soins, un moyen de redonner de la valeur à l'offre ?

- Les impacts de l'ANI² : vers une redistribution entre assurance collective et individuelle ?
- Les réseaux de soins sont-ils la solution face aux plafonnements et planchers des garanties contenues dans les contrats responsables ?
- Quid des réseaux ouverts ou fermés pour l'optique, le dentaire et l'audioprothèse ?
- Entre créer son propre réseau ou adhérer à un existant, comment arbitrer ?

Marianne Binst, Directrice Générale, **SANTECLAIR**

Laurent Borella, Directeur Santé et Gestion des risques, **MALAKOFF MEDERIC**, Président, **KALIVIA**

Thomas Fournier d'Hennezel, Directeur des Etudes Economiques - Direction Générale Santé et Prévoyance, **COVEA**

Norbert Bontemps, Directeur Assurances des Particuliers, **GROUPAMA**, Administrateur, **SEVEANE**

Sylvain A. Rousseau, Directeur Département Assurances de Personnes, **TOWERS WATSON**

15h30 Qui finance les réseaux de soins ? Avec quelle tarification et quelle gestion optimale du risque ?

Faut-il revoir le modèle économique des réseaux de soins ?

- Quels tarifs négocier avec les professionnels de santé pour combiner maîtrise des coûts, qualité des soins et réduire le reste à charge ?
- Quelle équation coût d'utilisation/économies face à la dérive des cotisations ?
- Quels gains financiers escompter au final grâce aux réseaux de soins ?
- Solvency 2, une contrainte à intégrer dans l'approche tarifaire ?

Jean-François Deserson, Directeur Prospective Santé et Prévoyance, **GROUPE HUMANIS**

Claude Zaouati, Directeur Général, **AVIVA ASSURANCES**

15h45 Analyse de la filière emblématique de l'optique : face au développement de la vente en ligne, jusqu'où peut-on aller dans la rationalisation des coûts ?

- Loi Hamon, Droit de la Concurrence... zoom sur les dernières réglementations et jurisprudences impactant le secteur
- Etre agréé par un réseau de soins : un véritable avantage compétitif ? Cela sera-t-il possible pour les e-opticiens ?
- La modération tarifaire et la qualité sont-ils compatibles ?

Eric Plat, Président Directeur Général, **ATOL LES OPTICIENS**
Christophe Lafond, Délégué national, **GROUPE MGEN**

16h20 Pause-Café

16h50 Comment intégrer à votre réseau de soins les standards de la relation clients multicanal pour en faire un véritable outil au service de la fidélisation et performance ? Concilier digitalisation et qualité de services

- Les facteurs clés de succès d'une plateforme santé en 2014 : géolocalisation, centre d'appels qualifié, apps mobile, délais de réponse, CRM performant ...
- Améliorer la qualité de prise en charge des assurés pour gagner en valeur ajoutée perçue

Nicolas Leblanc, Directeur des Relations Institutionnelles et Mutualistes, **MACIF MUTUALITE**

Alexandre Bord, Responsable Offre Customer Centric Management, **STERIA**

17h20 Réseaux de soins, parcours de soins et réseaux de santé : quelles bonnes pratiques retenir ? Quelle possible exploitation des données de santé pour mettre fin au « payeur aveugle » ?

- Bilan des 700 réseaux de santé et 6 réseaux de soins existants : les réussites, les freins...
- Peut-on envisager à terme un rôle pour les assurances complémentaires dans la coordination des soins ?
- Zoom sur les parcours de soins proposés par les plateformes, à l'image des réseaux de santé
- La question de l'accès aux données de santé. La suite des expérimentations Babusiaux.

Jean-François Tripodi, Directeur Général, **CARTE BLANCHE PARTENAIRES**

Dr. Cyril Laporte, Président, **ONCONORD - Réseau de cancérologie en Ile-de-France**

Hervé Franck, Directeur en charge de la Coordination transversale de l'activité Santé et Directeur Innovation et Partenariat Santé Collective, **AXA FRANCE**

Bruno Céron, Directeur Général Adjoint, Pôle Stratégie et Partenariats, **HARMONIE MUTUELLE**

Marie-Sarah Lebaile, Avocat associée, **ASTREE AVOCATS**

18h20 Cocktail de clôture

Découvrez toutes les Conférences Le Point sur :
<http://www.lepoint.fr/html/lepoint/conferences.php>

Le panel des orateurs



Fanélie Carrey-Conte



Marianne Binst



Etienne Caniard



Bruno Céron



Eric Plat



Laurent Borella



Norbert Bontemps



Jean-François Deserson



Hervé Franck

- *Marianne Binst*, Directrice Générale, **SANTECLAIR**
- *Norbert Bontemps*, Directeur Assurances des Particuliers, **GROUPAMA**, Administrateur, **SEVEANE**
- *Alexandre Bord*, Responsable Offre Customer Centric Management, **STERIA**
- *Laurent Borella*, Directeur Santé et Gestion des risques, **MALAKOFF MEDERIC**, Président, **KALIVIA**
- *Etienne Caniard*, Président, **LA MUTUALITE FRANCAISE**
- *Fanélie Carrey-Conte*, Rapporteur de la Loi Le Roux, Députée de la 15^e Circonscription de Paris
- *Bruno Céron*, Directeur Général Adjoint, Pôle Stratégie et Partenariats, **HARMONIE MUTUELLE**
- *Jean-François Deserson*, Directeur Prospective Santé et Prévoyance, **GRUPE HUMANIS**
- *Thomas Fournier d'Hennezel*, Directeur des Etudes Economiques - Direction Générale Santé et Prévoyance, **COVEA**
- *Hervé Franck*, Directeur en charge de la Coordination transversale de l'activité Santé et Directeur Innovation et Partenariat Santé Collective, **AXA FRANCE**
- *Christophe Lafond*, Délégué national, **GRUPE MGEN**
- *Dr. Cyril Laporte*, Président, **ONCONORD** - Réseau de cancérologie en Ile-de-France
- *Marie-Sarah Lebaile*, Avocat associée, **ASTREE AVOCATS**
- *Dr Nicolas Leblanc*, Directeur des Relations Institutionnelles et Mutualistes, **MACIF MUTUALITE**
- *Eric Plat*, Président Directeur Général, **ATOL LES OPTICIENS**
- *Sylvain A. Rousseau*, Directeur Département Assurances de Personnes, **TOWERS WATSON**
- *Jean-François Tripodi*, Directeur Général, **CARTE BLANCHE PARTENAIRES**
- *Claude Zaouati*, Directeur Général, **AVIVA ASSURANCES**

Bulletin d'inscription

LRS1405

Mercredi 21 mai 2014
Conférence Le Point "Réseaux de Soins"

Hôtel Westin
3 rue de Castiglione 75001 Paris



Scan pour inscription

A. Informations sur le participant

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

Tel : Fax :

E-mail :

B. Informations sur la société

Société :

N° TVA intracommunautaire (impératif) :

Adresse :

CP : Ville :

Pays : Tel : Fax :

Adresse de facturation si différente :

C. Règlement

Par chèque à l'ordre de Development Institute International en portant la mention **LRS1405** au dos du chèque

Par virement à notre banque : BNP, compte N°30004 00760 00010009271/92 libellé au nom de Development institute international avec la mention **LRS1405** et le nom du participant

Par virement international SWIFT à notre banque : BNP AFRPPPC, IBAN : FR7630004 00760 000 10009271 /92 libellé au nom de Development institute international avec la mention **LRS1405** et le nom du participant

D. Confirmation

Je m'inscris et accepte les Conditions Générales de Vente

Tarif spécial : 340€ HT (408€ TTC) pour tout règlement **avant le 04/04/2014**, soit 150 € HT de réduction

Tarif spécial : 390€ HT (468€ TTC) pour tout règlement **avant le 02/05/2014**, soit 100 € HT de réduction

Plein tarif : 490€ HT (588€ TTC) pour tout règlement **après le 02/05/2014**

Tarif de groupe : contactez-nous au +33(0)1 43 12 85 55

Signature et cachet de l'entreprise :

Pour participer aux débats, merci de renvoyer ce coupon accompagné de votre règlement à l'ordre de Dii

- Par courrier à l'attention de LE POINT - Dii agency
- 164 bd Haussmann • 75008 Paris • Par tel au +33 (0)1 43 12 85 55
- Par mail à lepoint@development-institute.com • Par fax +33(0)1 40 06 95 26

Conditions Générales de Vente : Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés en intégralité avant l'évènement. Ils comprennent l'accès au séminaire, aux pauses-café et au cocktail. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et le lieu du séminaire si les circonstances les y obligent. Conditions d'annulation et de remplacement : Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année. Pour toute annulation 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 200 € HT. Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider votre participation et votre inscription à notre évènement. Le destinataire des données est : Development institute international.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Clients à l'adresse suivante : service-clients@development-institute.com
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant